



Arrêt initial, lequel est le bon ?

Par **breguet**, le **14/11/2009** à **23:41**

Bonjour

En accident du travail pendant ma période d'essai, j'ai été consolidé par la CPAM 13 mois après.

Mis en maladie à la suite pour une autre pathologie, donc nouveau arrêt de travail initial.

Dans ma convention collective, j'ai le droit a un maintien de salaire de 45 jours par mon employeur si j'ai plus d'un an d'ancienneté.

Ai-je droit, à ce maintien de salaire ?

cordialement et d'avance merci